AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le soussigné donne avis public que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui sera tenue à 19h30, le lundi 8 septembre 2025, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, à La Présentation, le Conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure pour les 2 bâtiments de 2 logements localisés au 708 à 714, rue Principale, à La Présentation (lots 6 356 906 et 6 356 907).

La demande vise à régulariser les éléments suivants :

1. La distance mesurée entre l'extrémité de l'escalier arrière des maisons et la limite arrière des terrains, inférieure à 2,00 mètres tels qu'exigés (art. 16.4.1). L'escalier arrière du 708-710, rue Principale (lot 6 356 907) se situe à 1,61 mètres de la limite arrière du terrain tandis que l'escalier arrière du 712-714, rue Principale (lot 6 356 906) se situe à 1,89 mètres de la limite arrière du terrain ;
2. Les distances mesurées entre les thermopompes situées le long du mur de la maison et la limite latérale du terrain sont inférieures à 3,00 mètres tels qu'exigés (art 16.8). Les thermopompes du 708-710, rue Principale (lot 6 356 907) se situent à 1,75 mètres et 1,85 mètres de la limite latérale du terrain tandis que les thermopompes du 712-714, rue Principale (lot 6 356 906) se situent à 1,50 mètres et 1,51 mètres de la limite latérale du terrain ;
3. La profondeur des stationnements situés devant les cuisines extérieures de chaque propriété est inférieure à 5,50 mètres tels qu'exigés (art 20.8 al. 1). La profondeur des stationnements du 708-710, rue Principale (lot 6 356 907) sont de 4,83 mètres tandis que la profondeur des stationnements du 712-714, rue Principale (lot 6 356 906) sont de 5,24 mètres ;
4. La largeur totale de l'allée de circulation (servitude de passage mitoyen) donnant accès aux cases de stationnement est inférieure à 6,40 mètres tels qu'exigés (art 20.8 al. 2). La largeur totale de l'allée de circulation est de 4,92 mètres, soit 2,44 mètres sur le lot 6 356 906 et 2,48 mètres sur le lot 6 356 907.

Le tout est illustré sur les 2 extraits suivants :

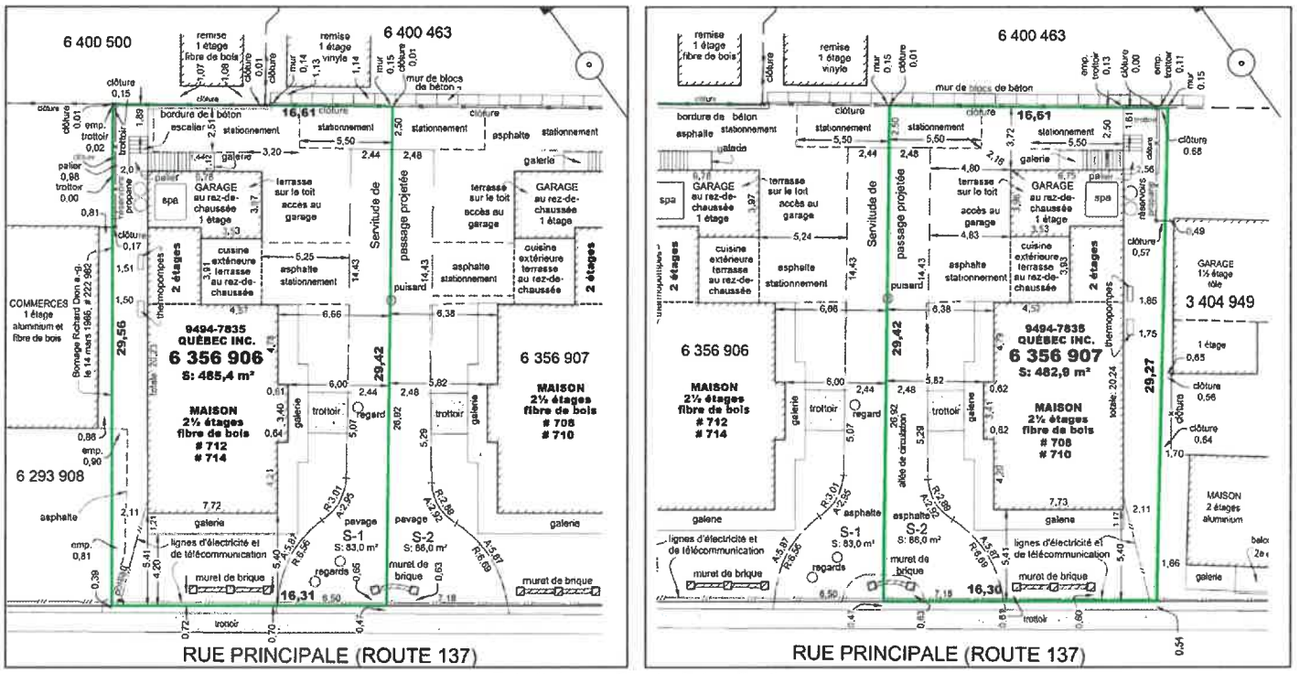

Extrait des certificats de localisation
Préparé par Francois Malo, arpenteur-géomètre – 18 juin 2025

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la consultation publique qui sera tenue lors de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2025 à compter de 19h30 au Bureau municipal (772, rue Principale, La Présentation, Qc, J0H 1B0).

DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 22 AOÛT 2025

Jean-François Roy

Jean-François Roy
Greffier-Trésorier adjoint